

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3419

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon

objet : **Presqu'île - Développement des modes de déplacement doux - Réalisation de l'axe Terreaux-Perrache - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a, lors de sa séance du 7 juillet 2003, approuvé le plan de développement des modes de déplacement doux.

Ce plan comporte notamment la réalisation d'axes forts dont celui reliant le quartier des Terreaux au quartier Perrache. Cette liaison passerait :

- dans le sens nord-sud par le pont de la Feuillée, le quai de la Pêcherie, les rues de la Platière, Chenavard, Brest, Gasparin, la chaussée "est" de la place Bellecour, la rue de la Charité,
- dans le sens sud-nord, par la rue Auguste Comte, la chaussée "est" de la place Bellecour, les rues Edouard Herriot, du Plâtre, Constantine et d'Algérie.

Elle serait complétée par l'aménagement de la voûte ouest passant sous le complexe de Perrache où une voie de circulation serait réservée aux deux roues.

Le projet d'aménagement de cet axe comprendrait les points principaux suivants :

- la réalisation de deux pistes unidirectionnelles situées de chaque côté de la chaussée du pont de la Feuillée,
- le traitement des deux carrefours de tête de ce pont permettant les liaisons avec, d'une part, la piste existante du quai Pierre Scize, d'autre part, une nouvelle piste située quai de la Pêcherie, entre les rues d'Algérie et Platière, aménagée entre le trottoir existant côté façade et le stationnement en long conservé et décalé sur la première voie de circulation,
- le réaménagement de la rue de la Platière et de la rue du Plâtre prenant en compte les principes de la zone 30 (traitement des entrées, requalibrage des chaussées),
- le traitement simple des rues de Brest, Chenavard, Gasparin, Edouard Herriot, de la Charité, Auguste Comte (renforcement des marquages au sol pour les deux roues, jalonnement, etc.),
- le réaménagement en avancée de l'angle nord-est de la place Bellecour permettant les liaisons pour les deux roues entre la chaussée "est" de la place Bellecour et les rues Gasparin et Edouard Herriot, ainsi que des traversées plus courtes pour les piétons,
- le réaménagement de la rue de la Charité entre la place Bellecour et la rue Sala avec un requalibrage de la chaussée permettant une circulation de type zone 30.

Sur la base du projet ainsi défini, le coût global de l'opération est estimé à 1 845 000 € TTC. Les travaux seraient réalisés par lots traités par voie d'appel d'offres ouvert. Pour cela, il convient d'individualiser une autorisation de programme d'un montant de 1 845 000 € en dépenses.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements le 2 mai 2006 et du Bureau le 22 mai 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de l'axe reliant le quartier des Terreaux au quartier Perrache dans la Presqu'île, dans le cadre du plan de développement des modes de déplacement doux, pour un coût global estimé à 1 845 000 € TTC.

2° - L'individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant de 1 845 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 1 300 000 € en 2007,
- 545 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,